VAPEURS.

Mandeville, Lewisburg et Madisonville.

STEAMER NEW CAMELIA

Commençant le 7 septembre 1901.

Partira de MILNEBURG à l'arrivée des trains du Dépôt Pontchartrain, à la tête de la rue Champs Elysées:

Tous les jours (excepté le dimanche) à l'arrivée du train de 4 heures p.m.

Au retour, quittera Madisonville tous les jours à 8 heures A. M.

Temps et le temps le permettant

EXCURSIONS.

Mandeville, Lewisburg, Madisonville et O'd Landing, les dimanches à l'arrivée du train de 8 h. A. M.

Fret reçu tous les jours à la gare du chemin de fer Louisville & Nashville, à la tête de la rue Girod.

W. C. COYLE & CIE., Agents.
No 323 rue Conondelet, coin Union.
14 avril—

LIGNE FRANÇAISE.
COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

Ligne directe au Havre, Paris (France).

Partant tous les jeudis, à 10 h. A. M. Du quai No 42, North River, pied de la rue Morton.

LA CHAMPAGNE, 31 oct.
LA GASCOGNE, 7 nov.
LA SAVOIE, 14 nov.

Agence Générale 32, Broadway, New York
FRANK J. ORFILA,
Agent général du Sud.
213 rue Carondelet, Nouvelle-Orléans, Lac
PREVOST & BUISSON, Agents,
723 rue Commune.
1er fév—1 an

CROMWELL Steamship Co.

POUR NEW YORK DIRECTEMENT.
STEAMERS.
KNICKERBOCKER. Mercredi, 30 oct.
PROTEUS..... Mercredi, 6 nov.
COMUS..... Mercredi, 13 nov.

Partiront de leur quai à 9 h. m. du pied de la rue Toulouse.

Fret assuré sous police ouverte de la Cromwell Steamship Company à $1,100 pour cent pour New York.

Taux et connaissements directs donnés pour tous les points de la Nouvelle-Angleterre et de l'étranger.

Les logements pour passagers ne peuvent être surpassés.

Aucun fret reçu sans ordre.

Pour fret ou passage s'adresser à
GEO. E. LEVERICH Agent.
15sept— No 313 rue Carondelet.

Le meilleur
SIROP POUR LA TOUX
ET LA COQUELUCHE
D'ANGELL
Pour la Toux, les Rhumes, Bronchites, Coqueluche et tous les maux de gorge.
Prix, 25 et 50 cents.
Vendu tous les pharmaciens.
1 nov 1900—1 an

VENTE A L'ENCAN.

Louis A. Richards.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE RECEVEUR
—DE LA—
Fameuse distillerie et fabrique de FACIO CO.
SANS LIMITE OU RESERVE
LUNDI, 4 NOVEMBRE 1901, A 10:30 HEURES A. M.
Aux Nos 818 à 832 rue Magasins.

Entre les rues Julie et St Joseph
Dans l'affaire intitulée PAUL FACIO VS LA FACIO DISTILLING CO.

No 65,275—Division A—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

COMPRENANT

Les machines, appareils de distillerie, réservoirs en cuivre, écumoires, mesures, bouteilles et de nombreux articles y appartenant, installations de bureau et autres, etc., clientèle, marque de fabrique, marchandises en stock, etc.

AINSI QUE

Le très grand assortiment de vins, liqueurs de fantaisie, cordiaux, sirops, essences, crème de cassis et de menthe, bénédictines, salsettes, etc., des marques fameuses et bien connues comprenant le St Julien, Chambertin, Clos Vougeot, Macon, Pommade, Médoc, Beaune, St Emilion, etc.; Angéliques, Catawbas, Muscats, Madères, etc., en caisses, bouteilles, cruches; aussi Kummels, Bitters, Vermouths, matières premières, bouteilles vides, (assorties), établissement, appareils, etc.

PAR LOUIS A. RICHARDS, Encanteur—Bureau 707 rue Commune, le LUNDI 4 novembre 1901, à 10:30 heures a. m., sur les lieux Nos 818 à 832 rue Magasins, en vertu de et conformément à un ordre issu par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, lequel dit ordre portant intitulé du 22 octobre 1901, dans l'affaire ci-dessus intitulée, à l'encherè publique, il sera vendu—

Le contenu entier du susdit établissement d'après l'inventaire enregistré.

Conditions—Comptant.

LOUIS A. RICHARDS,
Encanteur.

N. B.—De plus amples renseignements seront donnés le jour de la vente.

Philip Menendez,
Justin F. Denechaud, } Co-receveurs.
Dufour et Dufour, avocats.
24 oct—24 27 31—nov 3 4

ANNONCE JUDICIAIRE

Mardi le 5 novembre,

VENTE EN PARTAGE.

JOLI COTTAGE SIMPLE.

No 1125 rue Mandeville.

PAR LOUIS A. RICHARDS, Encanteur—Bureau No 707 rue Commune—MARDI, le 5 novembre 1901, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, Nos 311 rue Baronne, près Gravier, en vertu de et conformément à un jugement rendu le 27 septembre 1901, et signé le 3 octobre 1901 par l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire intitulée Félicia E Hernandez vs Les Mineurs Hernandez, No 65,646 du dossier de la susdite cour, à l'encherè publique il sera vendu les propriétés ci-après décrites, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Mandeville, Marais, St Claude et Espagne, ledit lot est désigné par le No 2 sur un plan de J. A. D Hémécourt, voyer, daté de 8 décembre 1864, et mesurant 30 pieds 1 pouce 7 lignes de face sur la rue Mandeville, par 100 pieds de profondeur, borné sur un côté par le lot No 1, sur l'autre côté par le lot No 3, et dans le fond par une partie du lot No 5.

Les améliorations comprennent un cottage simple en bois couvert en ardoises, contenant grand vestibule sur le côté et six chambres, cour, aisée et banquette pavée, deux citernes, hangar, etc.

Conditions—Comptant ou une moitié ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur et la balance, s'il y en a payable en un et deux ans, et démontré par billets garantis par lien de vendeur et hypothèque sur la propriété vendue et toutes les autres clauses usuelles de sécurité, portant 8 pour cent d'intérêt de la date jusqu'au paiement; l'acquéreur devant assumer le paiement les taxes de ville et d'Etat pour l'année 1901: un dépôt de 10 pour cent du prix d'achat requis au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Edwin H. Seymour, notaire, aux frais des acquéreurs.

5 oct—5 6 13 20 27—nov 3 à date.

VENTES A L'ENCAN.

Stroudback & Stern

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Emory E. Norton.

No 64,262—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D.

PAR STROUDBACK & STERN—Leonard L. Stern, Encanteur—Le LUNDI, 4 novembre 1901, à 11 heures A. M., sur les lieux, 1421 rue Canal près de la rue Marais, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre signé le 21 octobre 1901, par l'Hon. Juge W. B Sommerville, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

Un lot de meubles de maison, pour l'inventaire s'adresser au Bureau des Encanteurs.

Conditions—Comptant
23 oct—22 27 — nov 3 4

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés de Choix de la rue Canal.

SUCCESSION DE EMORY E. NORTON.

No 64,262—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division D.
Voir les plans à la Bourse.

PAR STROUDBACK & STERN—Leonard L. Stern, Encanteur, JEUDI, le 14 novembre 1901, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de deux ordres de vente signés par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, datés le 24 juillet 1901 et 2 septembre 1901 respectivement, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

Six certains lots de terre, situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Canal, Donaue, Marais et Tréme et contigus les uns aux autres avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, ensemble avec toutes droits, roles servitudes et dépendances y appartenant, désignés par les lettres A, B, C, D, E et F, sur un devis dressé par S. G. De L'Isle, voyer, le 29 juillet 1901, et homologué par la Cour le 21 août 1901 et enregistré et mesurant comme suit, à savoir:

Lot A mesurant 28 pieds 6 pouces de face à la rue Marais sur 99 pieds 5 pouces de profondeur entre lignes parallèles de profondeur sur la ligne du côté vers la rue Douane et sur la ligne du côté opposé vers la rue du Canal il mesure 43 pieds de profondeur, delà à angle droit sur une ligne parallèle à la rue Marais il mesure 16 pieds 3 pouces; delà à angle droit sur une ligne courant vers la rue Tréme et parallèle à la rue Douane. Il mesure 56 pieds 5 pouces et 4 lignes; de là à angle droit sur une ligne courant vers la rue Douane et parallèle à la rue Marais, il me ure 12 pieds 3 pouces formant ainsi la ligne du fond de ditte A.

Les améliorations sont connues comme le No 114 rue Marais et comprenant une splendide résidence en briques à 2 étages et contenant comme suit: Vestibule et deux chambres à chaque étage, avec galerie sur la façade au deuxième; la bâtisse du fond contenant cuisine, office, etc. La maison a une allée, citerne, etc., cour et banquette pavée en briques.

Lot B mesurant 40 pieds 7 pouces et 4 lignes de face à la rue du Canal, la même largeur dans le fond sur 85 pieds 6 pouces de profondeur et façade à la rue Marais et 85 pieds 6 pouces de profondeur sur la ligne de côté opposée le séparant du lot C. Les améliorations sont connues comme les Nos 1429 et 1423 rue Canal et comprennent une jolie, substantielle propriété magnifique double en bois couverte en ardoises, avec mansarde, et contenant de chaque côté 3 grandes chambres et 3 chambres et galerie dans la mansarde; aussi une bâtisse en bois à deux étages contenant une chambre à chaque étage.

Le lot C mesurant 29 pieds 5 pouces de face sur la rue du Canal sur une profondeur de 85 pieds 6 pouces sur la ligne de côté vers la rue Marais; de là à angle droit sur une ligne courant vers la rue Tréme et parallèle à la rue Canal et mesurant 2 pieds, 4 pouces et 4 lignes; de là à angle droit sur une ligne parallèle à la rue Marais il mesure 16 pieds 3 pouces; de là à angle droit sur une ligne courant vers la rue Tréme et parallèle à la rue Canal, il mesure 27 pieds 4 lignes, ainsi formant la ligne du fond dudit lot C et sur la ligne de côté opposée vers la rue Tréme, il mesure en profondeur 101 pieds 9 pouces.

Lot D, mesurant 29 pieds 5 pouces de face à la rue Canal, la même largeur dans le fond, sur 101 pieds 9 pouces de profondeur entre lignes égales et parallèles le séparant des lots C et E respectivement; le lot a une petite écurie dans le fond.

Lot E mesurant 24 pieds 3 pouces et 8 lignes de face sur la rue Canal sur une profondeur de 114 pieds sur la ligne de côté vers la rue Marais et sur l'autre ligne du côté opposé vers la rue Tréme mesurant 90 pieds 3 pouces de profondeur, de là en angle droit sur une ligne courant vers la rue Marais et parallèle à la rue Canal 14 pieds; de là angle droit sur une ligne courant vers la rue Douane et parallèle à la rue Marais 23 pieds 9 pouces; de là en angle droit sur une ligne courant vers la rue Marais et parallèle à la rue Canal mesurant 20 pieds 3 pouces 8 lignes ainsi formant la ligne du fond dudit lot E.

Les améliorations sont connues comme No 1421 rue Canal, et comprennent la jolie et substantielle résidence en briques à trois étages contenant au rez de chaussée large vestibule, grand salons doubles avec manteaux de cheminées en marbre et installations, etc. Aussi office, galerie dans le fond, salle-à-manger, cuisine, chambre-à-bain, escalier dans le fond, etc. Le premier et second étages contenant 11 chambres, cabinets, vestibule, galeries, chambre de bain, etc. Toute la maison est en bon ordre et est bien finie et tapissée.

Lot F mesurant 31 pieds de face à la rue Canal sur une profondeur de 114 pieds sur la ligne de côté vers la rue Tréme, et sur la ligne du côté opposé vers la rue Marais mesurant 90 pieds 3 pouces de profondeur, de là en angle droit sur une ligne courant vers la rue Marais et parallèle à la rue Canal mesurant 14 pieds, de là en angle droit sur une ligne courant vers la rue Douane et parallèle à la rue Marais mesurant 23 pieds 9 pouces, de là en angle droit sur une ligne courant vers la rue Tréme et parallèle à la rue Canal mesurant 45 pieds, ainsi formant la ligne du fond du dit lot F.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, et la balance en un crédit de 1, 2 et 3 ans, représenté par billets de l'acquéreur portant 7 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement et garanti par hypothèque et lien de vendeur sur ladite propriété, ensemble avec toutes les clauses usuelles de sécurité, le pacte de non aliénation, 5 pour cent notaires d'avocats en cas de procès, le transfert des polices d'assurances aux porteurs des billets hypothécaires l'acquéreur assumant les taxes d'Etat de 1901 au-dessus et en plus de son enchère, payant pour les timbres du revenu intérieur des E. U., sur les actes de vente et devant faire un dépôt de 10 p. cent au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant W. G. Fermento, notaire, aux frais des acquéreurs.

Henri Chlapel's, avocat.
6 oct—6 13 20 27—nov 3 10 12 14

ANNONCE JUDICIAIRE.

MAISON DOUBLE

A DEUX ETAGES, DE CHOIX ET BIEN SITUEE.

Nos 1533 et 1535 rue Félicité, entre l'avenue St Charles et la rue Prytania.

Succession de Ferdinand Marks.

No 65,207 — Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division A.

PAR STROUDBACK & STERN—Léonard L. Stern, Encanteur, — JEUDI, le 14 novembre 1901, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté et signé le 7 octobre 1901, par l'Hon. W B Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis juge de la Division A, maintenant absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent droits, voies, privilèges, y appartenant ou de quelque sorte dépendant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par le Chemin Félicité, la rue Ursula, l'avenue St Charles, les rues Polymnie et Prytanée et connue comme lots Nos 4, 5 et 6 et partie du lot No 3 sur un plan dressé par Pillé et Depouilly, arcitectes, daté le 1er janvier 1866, un devis duquel est annexé à un acte passé pardevant T S. Starck, ancien notaire le 20 juin 1866, ladite portion de terre mesure 65 pieds 6 pouces 7 lignes de face à la rue Ursula et 35 pieds 7 pouces 4 lignes de face à la rue Félicité, faisant une façade totale de 96 pieds 6 pouces 2 lignes sur une largeur dans le fond de 95 pieds 8 pouces 4 lignes et a une profondeur de 159 pieds 7 pouces 6 lignes sur la ligne de côté la plus près de la rue Prytanée et 151 pieds 8 pouces 6 lignes sur le côté le plus près de la rue St Charles où il est borné par une allée commune.

Les améliorations comprennent une jolie et

VENTES A L'ENCAN.

Stroudback & Stern

solide résidence double en bois à deux étages et mansarde, couverte en ardoises, et retirée de la banquette et contenant de chaque côté grande galerie sur le devant, grands vestibules, vastes salons doubles, salle à manger, office, salle à déjeuner, cuisine, escaliers dans le fond, hangar, citerne, etc., et ayant sur un côté une grande cour avec écurie et passage pour voitures. Le premier étage contenant de chaque côté galerie sur le devant, vestibule, cinq chambres à coucher, chambre à bain, galerie dans le fond. La mansarde contenant de chaque côté deux chambres bien finies. La maison est bien finie partout. Toutes les chambres sont tapissées. Cour et banquette pavées. La maison est en bon ordre; 1533 se loue $41 60 par mois, et 1535 se loue pour $35 00 par mois.

Conditions—1/3 ou plus comptant, la balance à un et deux ans en un an, le tout à l'option des acquéreurs, la portion à crédit devant être représentée par billets de l'acquéreur portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'au paiement et garantis par lien et privilèges de vendeur sur la propriété vendue, l'acte de vente devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité et devant être passé pardevant Robert Legier, notaire, aux frais des acquéreurs, incluant les timbres du revenu, et l'acquéreur devant déposer au moment de l'adjudication dix pour cent du prix d'achat.

Dinkelspiel & Hart, avocats.
12 oct—13 20 27—nov 3 10 14

VENTE JUDICIAIRE.

Par ordre du receveur

Carpetes Co. vs Louisiana Trunk Mf'g Co. Ltd.

No 65,887—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division A.

PAR STROUDBACK & STERN, Léonard L. Stern, Encanteur—LUNDI, le 28 octobre 1901, à 11 heures a. m., sur les lieux No 129 rue Carondelet, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté et signé le 15 octobre 1901 par l'Hon. Juge T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District, Division A

Malles, Sacs, Valises, etc. Comptes-courants, Wagons Meubles et installations de bureaux.

Conditions—Comptant.

Abraham Goldberg, avocat pour le receveur.
18oct—16 20 28

Macon&Kernaghan

ANNONCE JUDICIAIRE.

UN DES PLUS BEAUX ILETS DE TERRE

Dans le Sixième District,

Magnifiquement embelli avec arbres fruitiers et arbres d'ombrage,

Magasins, Arabella, Constance et l'avenue Nashville.

Devant être vendu subdivisé en lots offrant une chance rare à tous genres d'acheteurs.

—SUCCESSION DE—
MRS CAROLINE HOFFMAN.

No 65,555—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. KERNAGHAN, encanteur.—Bureau No 138 rue Carondelet.

JEUDI, le 31 octobre 1901, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne en cette ville, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 27 septembre 1901, de l'Hon. John St Paul, juge de la Cour susmentionnée, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée les propriétés ci-après décrites, à savoir:

Le bel îlet de terre élevé, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Sixième District de cette ville, borné par les rues Magnains, Arabella, Constance et l'avenue Nashville, devant être vendu subdivisé en vingt lots d'après un plan de D. M. Brosnan, député voyer de ville, daté le 3 septembre 1901, désigné par les No 1 à 20 inclusivement et décrits comme suit:

Lots Nos 1, 2 et 3 sont contigus et mesurent chacun 30 pieds de face à l'avenue Nashville par 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Lot No 1 formant l'encoignure de l'avenue Nashville et de la rue Constance. Lots Nos 4 et 5 sont contigus et mesurent chacun 52 pieds 2 pouces de face à l'avenue Nashville sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent un grand cottage en bois à un étage avec mansarde avec aménagement en briques, contenant galeries, vestibules, 10 chambres, citerne, etc.

Lot No 6 mesurant 29 pieds 6 pouces de face sur l'avenue Nashville, par 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Lots Nos 7 et 8 mesurant chacun 30 pieds de face sur l'avenue Nashville, par 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Lots Nos 9 et 10 mesurant chacun 28 pieds de face sur l'avenue Nashville par 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Lot No 10 formant l'encoignure de l'avenue Nashville et de la rue Magasins.

Lots Nos de 11 à 20 inclusivement comprennent dix lots de terre, mesurant chacun 30 pieds de face sur la rue Arabella par 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Lot No 11 formant l'encoignure des rues Arabella et Magasins Lot No 20 formant l'encoignure des rues Arabella et Constance.

Ceux-ci sont les meilleurs terrains dans le district, à proximité de tous les avantages. Cette vente offre à tous les placeurs une chance pour placement profitable, soit pour demeure ou comme spéculation. Une telle chance ne devrait pas être négligée.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, la balance à un crédit de 1 et 2 ans pour des billets spécialement garantis par hypothèques et lien de vendeur portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'au paiement. 5 pour cent honoraires d'avocats en cas de procès pour forcer la collection des billets, les améliorations devant être assurées et les polices transférées au porteur ou porteurs des billets, 10 pour comptant du prix d'achat requis des acquéreurs au moment de la vente.

Actes de vente pardevant A. H. Browne, notaire aux frais des acquéreurs.

R. H. BROWNE,
Avocat.

29 sept—29—oct 6 13 20 27 31

Sancho & Dupont.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Splendides sites pour bâtir et cottage à six chambres,

Dans le Troisième District, vis-à-vis le Dry Dock des Etats Unis.

Succession de Mme Mary Newman, femme de Peter Donald—No 65,685—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR SANCHO & DUPONT—Auguste Huard, Encanteur. Bureau, 510 rue Magasins—Il sera vendu à l'enchère publique, VENDREDI, le 22 novembre 1901, à 11 heures A. M., à la Bourse des Propriétés Foncières de la Nouvelle-Orléans, No 806 rue Perdido, dans cette ville, en vertu de et conformément à un ordre de vente pour payer des dettes, rendu dans l'affaire ci-dessus, daté le 16 octobre 1901, et signé par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la dite Cour, Division A, la ci après décrite propriété à savoir:

Cinq lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par la rue Peters, les rues projetées Deslondes et Chartres, et la ligne de le Nº 2, sur un plan dressé par J. Pilié, daté le 27 avril 1840, déposé sous le No 41 dans le livre de plans No 4, en l'étude de L. T. Caire, alors un notaire en cette ville, lequel dit lot mesurant en mesure américaine 28 pieds 1 pouce et 4 lignes de face à la rue Baronne sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes le tout plus ou moins et entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en une résidence à deux étages contenant environ 10 chambres et connue comme le No 751 rue Baronne.

2° Un autre certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même îlet et district que la propriété dernière et ci-dessus décrite et contigue à la même et connu comme lot No 3 et mesurant en mesure américaine 73 pieds de face à la rue Baronne sur une profondeur et façade sur la rue Julie de 62 pieds 3 pouces, le tout plus ou moins et formant l'encoignure des rues Julie et Baronne.

Les améliorations consistant de quatre cottages connus comme les Nos 901, 903, 905 et 907 rue Julie.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur; la balance s'il y en a, à un et deux ans de crédit, en paiements égaux, à 8 pour cent d'intérêt, et toutes les clauses usuelles de sécurité; la portion de crédit représentée par des billets devant être divisés pour satisfaire la commodité des parties intéressées; les billets devant être garantis par lien du vendeur et hypothèque spécial, avec la clause de 5 pour cent pour honoraires d'avocats, de non aliénation, écartant l'estimation, confession de jugement, et toutes les autres clauses usuelles et contumières contenues dans les actes de vente à crédit.

Actes de vente pardevant Félix J. Puig, notaire, aux frais des acquéreurs, incluant les timbres du revenu intérieur.

26sept—28 29—oct 6 13 20 27 31

CONSULAT DE FRANCE
—A—
LA NOUVELLE-ORLEANS.

BUREAUX, 624 rue Gravier au haut de la Banque des Citoyens.

Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent En cas de décès ou d'absence, leurs amis sont priés d'en donner avis au Consulat

Liste de publication.

SEPTEMBRE 1901.

Amaané, Anastasie
Bouché, Sylvain Marius
Boulenger, Jules
Beurdette, fils
Brice, Jean
Caumont, Jean Marie
De Benge, Charles
De Fontenneau [famille]
Delugeau, [enfants de Jean Pte]
Depierre, [Félix Emesty]
Doura Louis
Ducio, Leo Maximien
Esperi, Paul
Ecoat, Sernph'n
Gaillard, M et Mme Marius
Gauthier, Narcisse
Gothal, Mme née Josephine Perplin
Grissele, Delles
Gaillet, Fulgence
Hébert, Charles Joseph
Hourcastagné, Pierre [enfants de]
Koenig, A. et époux Baumgarten
Krieger, Joseph
Lafo., Pierre Docteur
Lefort, François (succession)
Lemerle, Yve Auguste
Mathavan, Hippolyte
Jean Marie
Mangel'e, Victor
Muller, M. et Mme Emile
Murat M.
Palafiqu-, Donatien
Jean
Pontet, Henri
Pujol, Pierre
Raybayrolles, [Jean Pierre enfans]
Rabinsan, Henri
Rolland, [Jean Marie
Rosenu, M.
Silvix, Jean Antoine

LETTRES.

Mme Marie Thérèse Woodruff.

Signé: le Consul
F. AMEROGI.

VENTES A L'ENCAN.

Harry H. Hodgson.

ANNONCE JUDICIAIRE

Belle Propriété Cottage, No 1632 Rue Dupré, près de la Station des Chars Orléans.

PAR HARRY H. HODGSON, Encanteur—Bureau, No 732 rue Commune, JEUDI, le 31 octobre 1901, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division D agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, maintenant en congé, Dossier No 65, 161, dans l'affaire de la succession de Miss Corinne Maserati, absent, à l'enchère publique, il sera vendu:

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Troisième District de cette ville sans l'îlet borné par les rues Dupré, Onzaga, White et Lapeyrouse, mesurant 28 pieds 2 pouces 7 lignes de face à la rue Dupré, sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en un cottage désigné par le numéro 1632 rue Dupré.

Termes et Conditions — Comptant, l'acquéreur devant assumer en plus les taxes de 1901 et faire un dépôt de 10 pour cent comptant au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant M. Jeff. C. Wenck, notaire, aux frais de l'acquéreur.

22sept — 22 29 — oct 6 13 20 27 31

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE DOUBLE,

2649 et 2651 rue Gravier près de l'avenue Tulane.

PAR HARRY H. HODGSON, Encanteur—Bureau No 732 rue Commune—le JEUDI 31 octobre 1901, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, agissant pour l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Division E, maintenant absent en congé, dossier No 65 627, dans l'affaire de la succession de George Hubert Waterman, à l'enchère publique, il sera vendu

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par l'avenue Tulane, les rues Broad, Gravier et Dorgenois, désigné comme lot No 26, et mesurant 30 pieds de face à la rue Gravier sur une profondeur de 122 pieds, 3 pouces et 7 lignes.

Les améliorations consistent en un cottage double connu comme Nos 2649 et 2651 rue Gravier.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur et la balance en un crédit de 1 et 2 ans, portant 8 pour cent d'intérêt et avec toutes les clauses usuelles de sécurité; l'acquéreur assumant les taxes de 1901 en plus et au dessus du prix de son enchère et devant faire un dépôt de 10 pour cent comptant au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant M. Félix J. Dreyfous, notaire, aux frais de l'acquéreur.

29 sept—29 oct 6 13 20 27 31

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Placement attrayant

Centralement situé,

Angle des rues Julie et Baronne,

Jeudi, 31 octobre 1901.

PAR HARRY H. HODGSON, Encanteur Bureau, 732 rue Commune, JEUDI, le 31 octobre 1901, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable W. B Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté le 17 octobre 1901, dans l'affaire et pour compte de la succession de Richard R. Schmidt, il sera vendu à l'enchère publique:

1° Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Erato, Annonciation, Gaisanis et St Thomas et désigné par la lettre F sur un plan par Del Isle, voyer, et mesurant comme suit, à savoir: Quatre-vingt quatorze pieds, trois pouces et trois lignes (94' 3" 3''') de face à la rue Tchoupitoulas, avec une profondeur sur la ligne du côté plus près de la rue Gaisanis, de cent soixante dix pieds, six pouces et une ligne (170' 6" 1''') et une largeur dans le fond parallèle avec la ligne de face de cent vingt sept pieds, onze pouces et sept lignes (127' 11" 7''') et une largeur sur la ligne plus près de la rue Erato, s'étendant de la ligne du fond vers la rue Tchoupitoulas, quatre vingt treize pieds, quatre pouces et une ligne (93' 4" 1''') de là à angle droit vers la rue Gaisanis trente trois pieds, huit pouces et quatre lignes (33' 8" 4''') de là à angle droit vers la rue Tchoupitoulas, soixante dix sept pieds deux pouces, (77' 2''). Ensemble avec la bâtisse confortable en bois à deux étages, hangars substantiels, bâtisse d'écurie, parc, chambre à fourrage avec compartiments nécessaires en faisant un des plus beaux établissements de son genre en cette ville. Les terrains sont exceptionnellement élevés bien drainés et coquillés et le tout sous une splendide barrière avec grande entrée pour wagons etc. Sa situation centrale sur une rue bien pavée conduit aux principales presses à coton, de barrandères de vapeurs, dépôt de chemins de fer en font un des meilleurs endroits pour écuries dans cette ville.

2° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St Thomas, Annonciation, Gaisanis, Erato et Tchoupitoulas, désigné comme sur plan par Del Isle, voyer, et mesurant (27' 3") trente sept pieds trois pouces de face à la rue St-Thomas; (17' 6") dix sept pieds six pouces de largeur dans le fond (117') cent dix sept pieds sur le côté vers la rue Gaisanis, et sur la ligne de côté ledit lot a une profondeur de (29' 9") vingt neuf pieds neuf pouces de la une seconde profondeur de (82' 6") quatre-vingt deux pieds six pouces jusqu'à la ligne du fond. Ledit et étant composé de la plus grande partie du précédent lot au et partie du précédent lot sept.

Les améliorations comprennent un cottage double en bois confortablement divisé, connu par les Nos municipaux 1114 et 1116 rue St Thomas, bien situé à proximité des marchés, écoles et fabriques, et convenablement administré devrait rapporter de beaux revenus.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance en un et deux ans; les billets représentant la portion non payé devant être garantis par lien du vendeur et les clauses usuelles de sécurités et devant porter intérêt à 7 0/0 par an de la date jusqu'au paiement. L'acquéreur de la propriété (premièrement décrite) rue Tchoupitoulas, devant assumer les taxes d'Etat de 1901 seulement et l'acquéreur du cottage rue St-Thomas devant assumer les taxes de ville et d'Etat de 1901. L'acte de vente et les timbres du revenu des E. U. aux frais des acquéreurs pardevant Fred. R. Marx, notaire, au dépôt de 10 0/0 requis au moment de l'adjudication.

19 oct—19 20 27—nov 3 10 17 19

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété du Troisième District.

PAR PAUL & GURLEY—Albert Paul, encanteur — Bureau 727 rue Commune—MARDI, le 12 novembre 1901, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en cette ville, en vertu d'un ordre de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District, Division D, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de ladite cour, Division A, maintenant en congé, à la date du 4 septembre 1901, dans l'affaire John B Vinet versus Alfred Cantrelle et als, No 64,160 du dossier de la dite Cour, il sera vendu:

Six lots et deux portions de lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville, dans le faubourg Washington, désignés par les numéros trois, quatre, cinq, six neuf et dix de l'îlet No 7, (maintenant No 73) compris entre les rues Monroe, maintenant Topelo, Morson, maintenant Chartres, Hancock et De La Ronde, maintenant Douglas, d'après le plan fait par C. Graux, sous la date du 5 novembre 1852 et déposé dans les archives notariales de Philippe Lacoe a, ancien notaire en cette ville, lesquels lots de terre mesurent comme suit, à savoir: Nos trois, quatre, cinq et six, chacun 33 pieds 8 pouces et 4 lignes de face à la rue Tupelo sur 124 pieds 6 pouces de profondeur entre lignes parallèles; lot No 9 mesurant 32 pieds de face à la rue Chartres sur 134 pieds 10 pouces et une ligne de profondeur entre lignes parallèles. Lots No 10 mesurant 32 pieds de face à la rue Douglas sur 134 pieds 10 pouces et 1 ligne de profondeur entre lignes parallèles; la première portion de terre qui doit être prise sur la portion la plus près de la rue Douglas du lot No 7, d'après ledit plan, mesurant 7 pieds 4 pouces et 8 lignes de face à la rue Tupelo sur 124 pieds 6 pouces de profondeur entre lignes parallèles. La deuxième portion qui doit être prise sur cette portion dans le fond du lot No 8 d'après ledit plan mesurant 14 pieds 6 pouces de face à la rue Chartres sur 60 pieds de profondeur entre lignes parallèles, le tout en mesures américaines.

Conditions: Comptant—Acte de vente et les timbres du revenu des E. U. attachés, aux frais de l'acquéreur, pardevant B. Rouen, notaire. L'acquéreur assumant les taxes de 1901, au-dessus et en plus du prix de l'adjudication. Un dépôt de 10 0/0 requis au moment de l'adjudication.

John G. Rebin et C. L. Walker, avocats,
12 oct—12 13 20 27—Nov 3 10 12

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Bartolo Calderaro.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 66,054—Division B—Attendu que Lena Caesza a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Bartolo Calderaro, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
23 oct—23 27—nov 1

Succession de T. J. Flannery.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 65,476—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par Edward McDevitt, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.

Par ordre de la Cour